

“LE PROCESSUS NORD SUD POUR LE RENFORCEMENT DU ROLE DES FEMMES”

DOCUMENT FINAL DE LA CONFÉRENCE

Rome, le 25 octobre 2011

A l’issue de la Conférence “Les femmes agentes de changement au Sud de la Méditerranée”, on convient de l’opportunité de :

1. promouvoir la question du renforcement du statut des femmes en tant que priorité dans l’agenda du Conseil de l’Europe, avec la conviction que cela est nécessaire pour combattre de manière de plus en plus marquante toutes les discriminations, et promouvoir une totale mise en œuvre du principe d’égalité, en favorisant l’intégration d’une dimension spécifique de l’égalité de genre dans les programmes de coopération futurs entre le Conseil de l’Europe et les Pays du Sud de la Méditerranée engagés dans la voie des changements démocratiques;
2. constituer un réseau de femmes pour la gouvernance démocratique, ayant pour but d’investir dans le renforcement des capacités (*capacity building*) pour promouvoir l’accès des femmes dans la vie politique au niveau national ainsi que local ; ce réseau devrait réunir – en suivant le modèle structurel original du Centre Nord-Sud – la dimension gouvernementale, celle parlementaire, les autorités locales et la société civile, en tant qu’embryon d’une coopération renforcée entre les Pays membres du Conseil de l’Europe et ceux de la rive Sud de la Méditerranée, également en liaison avec l’Union pour la Méditerranée et son Assemblée parlementaire, ainsi que la Fondation des Femmes pour la Méditerranée, ayant pour but l’échange d’idées, d’informations et de meilleures pratiques; un tel réseau pourrait également être organisé dans chaque Pays d’appartenance, avec un organigramme opérationnel et un responsable politique qui serait invité aux Sessions de l’Assemblée parlementaire ainsi qu’aux réunions du réseau des parlementaires en vue de combattre la violence contre les femmes;
3. assurer un suivi de la Conférence, en fixant une cadence annuelle pour la tenue de l’événement, respectivement dans un Pays membre du Conseil de l’Europe et dans un Pays de la rive Sud de la Méditerranée. Le cycle des Conférences aurait pour titre « Le processus Nord Sud pour le renforcement du rôle des femmes ». Les thèmes des Conférences devraient être choisis d’un commun accord par le Pays hôte, le Centre Nord-Sud et l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe ;
4. encourager, après la reconnaissance du statut de partenaire pour la démocratie obtenu par les parlements du Maroc et de l’Autorité palestinienne, d’autres Parlements, notamment de la rive Sud de la Méditerranée, à s’engager dans une coopération structurée avec l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe et à adhérer au Centre Nord-Sud, suivant l’exemple du Maroc qui est membre du Centre depuis 2009;
5. promouvoir la signature et de la ratification de la Convention des Nations Unies sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes (CEDAW), et la levée des réserves par les pays qui les ont déposées, ainsi que l’adhésion aux conventions pertinentes du Conseil de l’Europe, en particulier la Convention n° 210 sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes, ouverte à la signature le 11 mai 2011 à Istanbul.